



Ville d'Esch-sur-Alzette

Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:
13.02.2008

Date de la convocation des conseillers:
13.02.2008

point de l'ordre du jour :

16 C

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 22 février 2008

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, échevins, Maroldt, Snel, Hoffmann, Hannen, Hildgen, Codello, Zwally, Weidig et Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal

Absents: Tonnar, échevin, Roller, Huss, Jaerling, Knaff et Wohlfarth, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Création d'un poste d'employé de bureau appartenant à la carrière D.

Vu sa délibération du 14 juillet 1977 portant nouvelle confirmation du cadre des fonctionnaires et employés de la Ville telle qu'elle a été modifiée par la suite,

Considérant que cette délibération a trouvé l'approbation du Ministre de l'Intérieur le 8 avril 1977, No 900/77,

Vu le rapport du 15 octobre 2007 aux termes duquel le secrétaire de la commission scolaire propose une réorganisation fonctionnelle de son service,

Vu sa délibération de ce jour portant création d'un poste de fonctionnaire dans la carrière du rédacteur,

Considérant que la procédure de recrutement d'un fonctionnaire est lente,

Considérant qu'afin de garantir le bon fonctionnement du service de l'enseignement la création d'un poste d'employé de bureau appartenant à la carrière D s'impose également,

Considérant que ce poste d'employé de bureau sera supprimé ultérieurement,

Vu l'avis de la commission du personnel du 18 février 2008,

Après délibération,

d é c i d e
à l'unanimité

de créer pour les besoins du service de l'enseignement un poste d'employé de bureau appartenant à la carrière D.

Le nouveau titulaire sera engagé sous le régime de l'employé privé moyennant un contrat de travail à durée déterminée de deux ans.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 5.3.08.
Pour expédition conforme,
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,